

---

# **COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS**

## **POLITIQUE 16 - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une ambition de développement soutenable du territoire en alliant transition écologique et justice sociale. L'accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui porte un modèle démocratique et économique alternatif, occupe une place centrale dans ce projet.

L'ESS représente environ 12 % des emplois privés en Ille-et-Vilaine. Les différents statuts de l'ESS affichent des trajectoires différentes par rapport aux impacts de la crise sanitaire. Les effectifs des coopératives et des fondations progressent. Les mutuelles montrent une stagnation de leurs effectifs. Les associations paient le plus lourd tribut à la crise sanitaire. Elles perdent en Ille-et-Vilaine près de 3,5 % des effectifs. Ces baisses d'effectifs se conjuguent avec une chute du nombre d'associations employeuses (- 6,4 %). A titre illustratif, entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, la masse salariale des associations a diminué de 11,7 % dans le Département. Les premières données de 2021 montrent une nette reprise sur les deux premiers trimestres 2021. On observe un rebond de l'emploi associatif en Ille-et-Vilaine. En glissement annuel par rapport à 2020, les effectifs associatifs montrent des hausses de 2,9 % sur le premier trimestre 2021, et de 5,5 % sur le deuxième trimestre.

Le Département poursuivra en 2022 sa politique de soutien à l'ESS, levier de développement local, de lien social et de mobilisation des habitant.es, en mettant cet outil au service de toutes les politiques départementales.

### **LE DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'EMERGENCE DE PROJETS COLLECTIFS DE TERRITOIRE**

L'ESS est une économie de proximité et un levier pour impliquer les citoyen.nes afin de développer des services à la population en milieu rural, mais aussi en milieu urbain dans les quartiers politique de la ville. Le Département soutiendra, en 2022, l'émergence de projets locaux d'utilité sociale dans les territoires dans le cadre d'un appel à projet permanent. Ce dispositif a été créé en 2005 pour soutenir la création et le développement d'activités et d'entreprises d'ESS en Ille-et-Vilaine ; l'objectif étant de partager le risque avec les structures promouvant l'innovation. Avec la Loi NOTRe de 2015, le Département a réaffirmé cette ambition et recentré son dispositif de soutien sur la phase d'émergence de projets collectifs portant un volant social et / ou de développement local, répondant à un besoin non couvert sur un territoire. Ce dispositif aide le financement d'études d'opportunités, plafonnées à 15 000 €, menées dans l'objectif de développer, à terme, une activité économique durable et de l'emploi. Le règlement d'intervention et le dossier de demande de subvention ont été revus et sont annexés au présent rapport. Un financement est accordé à France Active Bretagne qui intervient également au titre de l'émergence mais en phase de préfiguration des projets.

### **L'ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION DES ACTEUR.RICES**

Le Département maintiendra son financement aux organismes d'appui, de conseil et de mutualisation comme Territoires agiles en Ille-et-Vilaine (Tag 35), les sept pôles de l'ESS, le Groupement d'employeur.euses de l'ESS (Gedes). Le Département accueille également 10 structures au sein de la Maison de l'ESS, située dans les locaux du collège Anne de Bretagne à Rennes.

---

Les partenariats avec les 7 pôles ESS et le groupement d'employeur.euses de l'ESS seront renouvelé.es pour une durée de 3 ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2022-2024). Une réflexion sera engagée avec les pôles ESS sur la structuration de leur action.

### **LA QUALIFICATION DES PORTEUR.EUSES DE PROJET**

Le Département soutiendra également les deux opérateurs (Reso Solidaire et France Active Bretagne) dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA). Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. C'est un outil essentiel de la politique transversale. Un soutien sera apporté aux démarches d'éducation populaire portées par l'association Galléco et les Cigales de Bretagne. A noter, en 2022, le Département poursuivra les échanges avec le Québec dans le cadre d'une mobilité destinée pour partie aux agent.es de la collectivité départementale.

### **LA VALORISATION DE L'ESS**

En 2021, de nombreux évènements et rencontres ont été organisés sur des thématiques variées (ESS et culture, ESS et ruralité, les tiers lieux). La collaboration avec PEKEA sera poursuivie, ainsi que les échanges de pratiques avec les autres collectivités (en lien avec l'association BRUDED), et le renouvellement de l'adhésion au label « Territoires de commerce équitable ».

Le Département participera à la promotion de l'ESS en soutenant le « Mois de l'ESS », coordonné par la Chambre régionale de l'ESS et les « Rencontres de l'ESS », pilotées par Scarabée Biocoop et l'association « Les Hannetons ». Il reconduira son soutien à l'Observatoire régional de l'ESS pour son activité de veille et d'analyse.

### **L'ESS AU SERVICE DE TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Un renforcement des liens entre l'ESS et les politiques départementales a été engagé depuis 2018, aussi bien dans le domaine des solidarités humaines que des solidarités territoriales. Les actions seront poursuivies dans le domaine social, de l'insertion, de l'habitat, du tourisme, de l'agriculture, de la jeunesse, du numérique, de la culture et de l'égalité des chances. Des échanges seront organisés régulièrement avec les agent.es départementaux.ales des pôles métiers et des agences départementales.

### **LE SOUTIEN AUX QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Les contrats de ville signés pour la période 2015-2020 sur Rennes, Saint-Malo et Redon ont été prorogés jusqu'en 2022. Ils constituent l'outil de référence de la politique de la ville avec le financement des opérations de renouvellement urbain. Le Département soutiendra en priorité les projets qui répondent également à des enjeux d'accompagnement des habitant.es des quartiers prioritaires comme par exemple, l'accès aux droits (sociaux, culturels et sportifs) autour de l'éducation et de la parentalité, ou de l'inclusion numérique. Le renforcement des synergies avec les collèges et les CDAS sera par ailleurs recherché en lien avec les partenaires des contrats de ville.

A ce titre, pour l'année 2022, et afin de prendre en compte l'évolution de la précarité et la dégradation des indicateurs sociaux dans ces territoires, l'enveloppe financière sera renforcée de 37 000 €.

**Crédits 2022 : 414 394 € au titre de la politique de la ville, soit + 10,9 % par rapport au BP 2021.**

## **Synthèse :**

**Le Département va poursuivre en 2022 des actions pour renforcer la transversalité de l'économie sociale et solidaire pour qu'elle irrigue l'ensemble de ses politiques territoriales et sectorielles. Il poursuivra par ailleurs son soutien aux actions de mutualisation, d'observation et de promotion de l'ESS.**

**Le soutien aux projets dans le cadre des contrats de ville sera renforcé, notamment pour l'accès aux droits et l'inclusion numérique.**

**Au total, cette politique mobilise 795 394 € dont 381 000 € hors politique de la ville (414 394 €) de crédits de paiement en fonctionnement.**

## **En conclusion, je vous propose :**

**- d'approuver l'ensemble des actions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**

**- d'approuver le règlement d'intervention, le dossier de demande de subvention et la convention type de l'appel à projet « Soutien à l'émergence de projets collectifs de territoire » joints en annexe 1;**

**- d'inscrire au BP 2022, pour l'ensemble de la politique 16, les crédits mentionnés dans les tableaux annexés ;**

**- d'attribuer les subventions de fonctionnement et financement aux divers organismes selon le tableau présenté ci-après :**

<b>Organismes</b>	<b>Imputation Budgétaire</b>	<b>Subvention 2021</b>	<b>Subvention 2022</b>
<i>TAG 35 : fonctionnement et 2 études</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF012</i>	<i>50 000 €</i>	<i>50 000 €</i>
<i>Cades, pôle de développement de l'ESS du pays de Redon</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Horizons solidaires, pôle de développement de l'ESS du pays de St Malo</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Vallons solidaires, pôle de développement de l'ESS du pays des Vallons de Vilaine</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Réso solidaire, pôle de développement de l'ESS du pays de Rennes</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Eco SolidaireS, pôle de développement de l'ESS du pays de Fougères</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Portes de Bretagne solidaires, pôle de développement de l'ESS du pays de Vitré</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Bras, pôle de développement de l'ESS du pays de Brocéliande</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF006</i>	<i>7 500 €</i>	<i>8 000 €</i>
<b>Sous-total Pôles de développement de l'ESS</b>		<b>52 500 €</b>	<b>56 000 €</b>
<b>Groupement d'employeurs de l'économie sociale (GEDES)</b>	<b>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF011</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<i>Réso solidaire - Dispositif local d'accompagnement</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF007</i>	<i>10 000 €</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Bretagne active - Dispositif local d'accompagnement</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505 EECOF007</i>	<i>10 000 €</i>	<i>10 000 €</i>
<b>Sous-total Dispositif local d'accompagnement</b>		<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

<i>Bretagne active</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505</i>	<i>3 000 €</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Cigales de Bretagne</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505</i>	<i>5 000 €</i>	<i>5 000 €</i>
<i>CRESS - Observatoire régional de l'ESS (ORESS) et Mois de l'ESS</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505</i>	<i>16 000 €</i>	<i>16 000 €</i>
<i>PEKEA</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505</i>	<i>2 000 €</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Galléco</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505</i>	<i>2 000 €</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Les Hannetons (Scarabée Biocoop)</i>	<i>65 - 90 - 6574. 3505</i>	<i>1 000 €</i>	<i>1 000 €</i>
<b>Sous total autres ESS</b>		<b>29 000 €</b>	<b>29 000 €</b>

- d'approuver les termes de la convention type ci-annexée (annexe 2), à conclure avec le GEDES pour le montant mentionné dans le tableau ci-dessus ;

- d'approuver les termes de la convention type ci-annexée (annexe 3), à conclure avec chacun des 7 pôles de développement de l'ESS pour les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement millésimées 2022 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT</b>		
<b>Code</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant (encours)</b>
<i>EECOF006</i>	<i>ESS Pôles de développement</i>	<i>168 000 €</i>
<i>EECOF011</i>	<i>GEDES</i>	<i>30 000€</i>
<i>EECOF014</i>	<i>Appel à projets ESS Emergence</i>	<i>130 000 €</i>

- d'autoriser le Président à signer les conventions ou documents relatifs à ces actions.

LE PRESIDENT  
**Jean-Luc CHENUT**